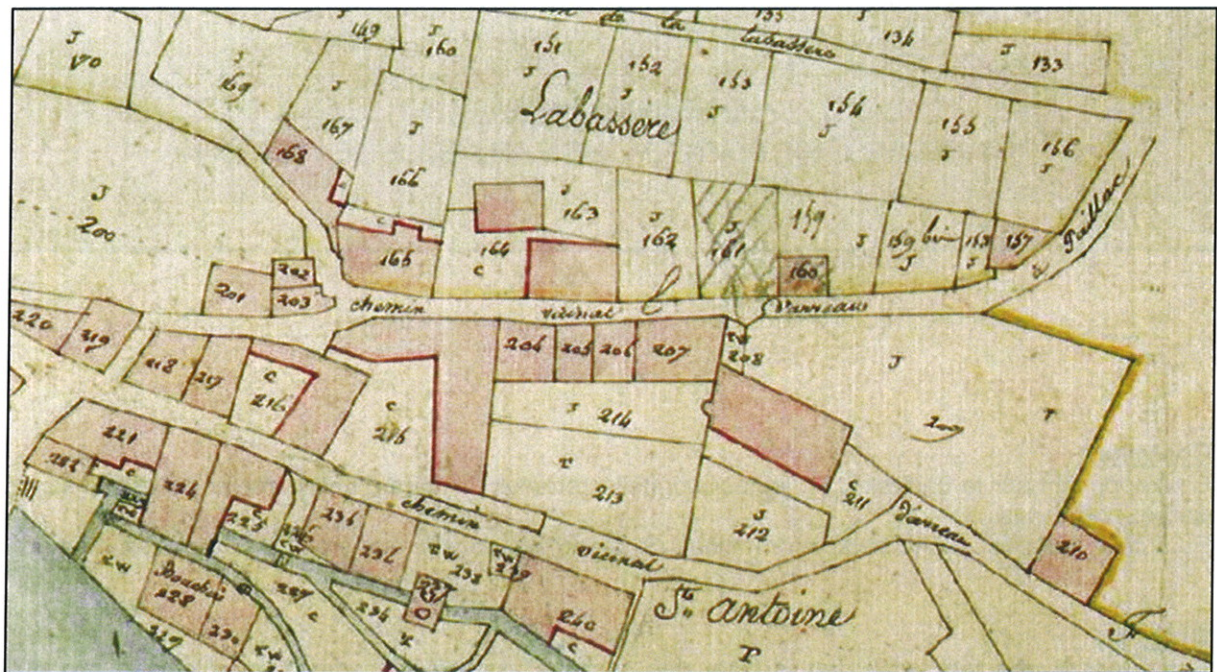


Cas pratique n° 3



Le Cadastre

Archives départementales des Hautes-Pyrénées



Juin 2015

LE CADASTRE

CAS PRATIQUE N°3 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Contexte :

En s'appuyant sur le cadastre, un lecteur souhaite retracer l'histoire d'une parcelle de terrain sise à Barbazan-Dessus.

Pour cela, il dispose d'une seule information : cette parcelle porte le numéro A 3 au cadastre rénové.

Objectif :

Entreprendre une recherche depuis l'état des sections associé au cadastre napoléonien afin qu'il puisse suivre le fil chronologique croissant.

Préalable :

Avoir pris connaissance de la fiche pratique « Le Cadastre » proposée par les Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

Etapes de la recherche :

1. Identifier la correspondance cadastrale

Pour permettre au lecteur de lancer sa recherche depuis l'état des sections de la commune de Barbazan-Dessus, il faut tout d'abord connaître les numéros des parcelles attribués au cadastre napoléonien. En effet, les numéros figurant sur un extrait cadastral actuel sont liés à la rénovation cadastrale.

Dans cette optique, le lecteur dispose de deux moyens :

- Soit comparer le plan actuel au plan napoléonien afin d'effectuer la correspondance de manière visuelle ;
- Soit utiliser les fiches de correspondance cadastrale si elles sont disponibles.

Dans le cas de cette recherche, le chercheur opte pour l'utilisation des fiches de correspondance cadastrale. Pour cela, il doit consulter les fiches conservées sous la cote 1292 W 38.

Comme ces fiches donnent la correspondance du numéro de la rénovation à celui du cadastre napoléonien, il n'a donc qu'à rechercher le numéro dont il dispose : la parcelle nouvellement cadastrée A 3 portait ainsi le numéro A 1.

Pour rappel, l'utilisation des fiches de correspondance cadastrale est ici possible dans la mesure où la section rénovée est à lettre simple (section A). Si une section à double lettre avait été créée lors de la rénovation, seule une comparaison des plans du cadastre napoléonien et de la rénovation aurait été possible.

Section A		Commune Barbazan Dessus		Mod. R.				
N° 3		Lieu-dit Hourqui		Numéro de répartition 23				
REFERENCES			CONTENANCE			OBSERVATIONS.		
à l'ancien plan		à la MATRIQUE.						
Numéro.	Folio.	Ligne.	Ha.	A.	Ca.			
1	322	3		25	00			
1	322	4		1	50			
Éléments constitutifs de la parcelle actuelle.								
N° DU COMPTE		CONTENANCE			NATURE DE CULTURE	Class.	REVENU.	
à l'origine 44		Ha. A. Ca.					fr.	c.
pour 1961 262		26			Pré	3	636	
pour 1962 338B		26					233	
pour 1963		50					577	

La fiche est établie selon le numéro cadastral attribué lors des opérations de rénovation. Elle permet de connaître le numéro de cette parcelle dans le cadastre napoléonien.

Fiche de correspondance cadastrale (s.d.)
ADHP, 1292 W 38

Cette première étape permet donc au lecteur d'entreprendre sa recherche dans l'ordre chronologique en se référant dans un premier temps à l'état des sections établi au moment de l'instauration du cadastre napoléonien...

2. Consulter l'état des sections

A compter de cette étape, le lecteur peut entreprendre une recherche cadastrale selon des modalités « classiques » en se basant tout d'abord sur l'état des sections puis en consultant les différentes matrices.

Ici, le chercheur doit donc consulter l'état des sections de Barbazan-Dessus conservé sous la cote 3 P 1069 en repérant le numéro cadastral recherché.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des propriétaires.	NUMÉROS du plan.	CANTONS OU LIEUX DITS.	NATURE DE PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE.	CLASSES.	REVENU.
Jacques Serp de Fréhou-Fréchette (Commune de...)	1	bourgeois	terre	1.21.50	2	16.31
Jacques Serp de Fréhou-Fréchette (Commune de...)	2		terre	5.10	1	

Une fois les parcelles repérées, le chercheur peut identifier le propriétaire

Le chercheur repère dans un premier temps, les numéros de parcelles concernés. Ceux-ci sont classés par sections puis par ordre numérique.

Extrait de l'état des sections de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1069

Selon l'état des sections, la parcelle A 1 appartient à Jacques Serp de Fréhou-Fréchette. Il faut donc maintenant se reporter au compte de ce dernier sur la première matrice disponible dite matrice foncière.

L'état des sections renseigne également sur la nature de la parcelle : on recense ainsi une pièce de terre.

3. Consulter la matrice des propriétés foncières

Le chercheur doit maintenant consulter la matrice établie lors de l'instauration du cadastre. Celle-ci ne distingue alors pas les propriétés bâties et les propriétés non bâties. Pour Barbazan-Dessus, celle-ci est conservée sous la cote 3 P 1070.

Afin de trouver le compte de Jacques Serp, le chercheur doit se reporter à la table disponible en fin de volume.

NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES des propriétaires.	FOLIOS de la MATRICE.
Sennartin ^{ant.} 704 à Bourzac ^{at.} 4	
Sennartin ^{lud.} 102 Castille ^{py.}	
Sennartin ^{lud.} 103 Sennartin ^{herb.} à Bourzac ^{at.}	
Sennartin ^{m. ar. com.} 704 à 4	
Sennartin ^{lud.} 105 à Bourzac ^{at.}	
Serp Jacques 106 à Serp	
Suberbie ^{lud.} 107 à 4	

1. Nom et prénom du propriétaire mentionné dans l'état des sections.

2. Une fois le nom trouvé, le chercheur peut identifier le numéro de folio sur lequel se trouve le compte du propriétaire.

Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1070

D'après cette table, le compte de Jacques Serp est disponible au folio 106 du registre. Le chercheur n'a donc plus qu'à le consulter.

Le folio 106 dédié à Jacques Serp mentionne bien la parcelle qui intéresse la recherche.

Outre la nature de ces biens, il est indiqué une année de mutation (1832) c'est-à-dire l'année à laquelle Jacques Serp ne paie plus l'impôt : cela sous-entend une transmission de ces parcelles soit par vente, soit par succession. Pour connaître le propriétaire suivant, il faut dès lors se reporter au folio indiqué dans la dernière colonne du tableau de cette même matrice (f. 36).

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la muta- tion. de la section.	INDICATION du N. du plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSE.	REVENU.		FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquies.
					par PARCELLE.	TOTALE.		par PARCELLE.	TOTAL.	
Jacques Serp la facheure	1832	24	Loungat	terre	1.21.70	1.40.40	2	16.31	18.86	36
	1832	46	us	us	22.54		3	2.55		36
Neogues	1846	2	Goutte-mangée	b. terre						92
	1846	23		b. terre						92
	1846	24		b. terre	14.61		1	1.67		92
	1849	94	Lal'arand	terre						92
				b. terre	37.57		2	10.07		77
				terre	59.53		2	7.62		77
				vigne	8.50		1	1.27		77
				pré	21.60		1	7.71		77
Courtaud Jean à Bernuy debar	1866	a 69	Gué-regor	us. terre	37.	37.	1	4.17	4.17	77 m

2. Nom du propriétaire.

3. Il faut dans un premier temps trouver les parcelles concernées par la recherche en contrôlant la section et les numéros.

4. La matrice apporte ensuite des renseignements sur les dates de mutations de la propriété. Comme Jacques Serp est le premier propriétaire référencé dans le cadre du cadastre, seule la date de sortie est ici précisée.

5. Cette colonne informe sur le folio dédié au propriétaire suivant.

Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1070

Pour connaître le propriétaire suivant, le chercheur consulte donc le folio 36 de la matrice foncière. Par ce biais, il apprend qu'en 1832, Jacques Serp cède son terrain à un certain Condat-Pourac. Celui le conserve jusqu'en 1845, date d'une nouvelle mutation. Pour connaître le nouveau propriétaire, il faut alors se reporter au folio 110 de la même matrice.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la muta- tion. de la section.	INDICATION du N. du plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSE.	REVENU.		FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquies.
					par PARCELLE.	TOTALE.		par PARCELLE.	TOTAL.	
Communed de Barbazan-Dessus la facheure	1832	24	Loungat	terre	1.21.70	1.40.40	2	16.31	18.86	106 110
Condat Jean Condat Gabriel Jacques à Pourac	1832	46	us	us	22.54		3	2.55		106 110
	1845	2	Goutte-mangée	b. terre						66 58
	1845	23		b. terre						106 110
	1845	24		b. terre	14.61		1	1.67		106 110
	1849	94	Lal'arand	terre						106 110
				b. terre	37.57		2	10.07		106 110
				terre	59.53		2	7.62		106 110
				vigne	8.50		1	1.27		106 110
				pré	21.60		1	7.71		106 110
				us. terre	37.	37.	1	4.17	4.17	106 110

1. numéro de folio.

3. numéro de parcelle.

5. Cette colonne informe sur le folio dédié au propriétaire précédent et au propriétaire suivant.

2. Nom du propriétaire.

4. Dates d'entrée et de la nouvelle mutation.

Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1070

En 1845, Augustin Cazabat devient propriétaire de la parcelle A 1. Il la conserve jusqu'en 1883, date à laquelle elle semble faire l'objet d'un partage au regard des renvois multiples annotés dans la dernière colonne : il est en effet fait mention de plusieurs folios (300, 366, 367 et 377) ce qui sous-entend que la parcelle a été partagée dans le cadre d'une succession. Le lecteur doit donc consulter l'ensemble des folios mentionnés.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNEE de la mutation.	INDICATION de la section, du N.° du plan, des CLASSEMENTS ou lieux dits, DE LA NATURE de la propriété.	CO		CLASSE	RENTES		FOLIOS DE LA MATRI-CE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.
			par PARCELLE.	TOTAL.		par PARCELLE.	TOTAL.	
			1. numéro de folio.	2. Nom du propriétaire.		3. numéro de parcelle.	5. Cette colonne informe sur le folio dédié au propriétaire précédent et au propriétaire suivant.	
Cazabat Augustin à Barbazan-Dessus	1845	196 Bourgogne b. terre	1.87	74.07	3	1.10	19.02	31
	54	197 Bourgogne terre	24.80	2.52.97	3	2.26	24.70	34
	54	198 Bourgogne terre	29.60	16.64.81	2	10.16	16.2.06	35
	118	221 Bourgogne terre	22.60	4.60.71	1	6.12	23.3.38	36
	1845	231 Bourgogne terre	1.70	10.06.71	1	15.67	14.1.28	37
		11 Bourgogne terre	68.70	10.21.07	1	12.50	14.1.10	38
		23 Bourgogne terre	32.50	10.04.96	2	4.22	16.2.16	39
		25 Bourgogne terre	12.50	12.02.36	2	3.22	17.2.64	40
		101 Bourgogne terre	22.95	12.02.96	1	22.79	17.2.13	41
		106 Bourgogne terre	5.65	12.19.06	1	1.97	17.4.4	42
		106 Bourgogne terre		11.62.66	1	3.00	16.2.27	43
		107 Bourgogne terre	2.85	2.37.86	1	2.02	15.1.12	44
		108 Bourgogne terre	2.70		2	1.25		45
		108 Bourgogne terre	20.10		2	6.46		46
		71 Bourgogne terre	28.00		1	6.50		47
		77 Bourgogne terre	1.01.00		2	1.64		48
		11 Bourgogne terre	36.20		1	11.74		49
		11 Bourgogne terre	11.20		1	3.8		50
		11 Bourgogne terre	18.10		1	5.8		51
		37 Bourgogne terre	19.70		2	7.98		52
		22 Bourgogne terre	7.10		1	1.63		53
		167 Bourgogne terre	25.60		2	3.83		54
		241 Bourgogne terre	29.80		2	2.65		55
		8 Bourgogne terre	7.56		1	7.6		56
		11 Bourgogne terre	36.50		2	2.92		57
		201 Bourgogne terre	7.66		1	2.71		58
		232 Bourgogne terre	63.03		2	9.41		59
		11 Bourgogne terre	11.20		1	11.03		60
		250 Bourgogne terre						61
		251 Bourgogne terre						62
		252 Bourgogne terre						63
		253 Bourgogne terre						64
		254 Bourgogne terre						65
		255 Bourgogne terre						66
		256 Bourgogne terre						67
		257 Bourgogne terre						68
		258 Bourgogne terre						69
		259 Bourgogne terre						70
		260 Bourgogne terre						71
		261 Bourgogne terre						72
		262 Bourgogne terre						73
		263 Bourgogne terre						74
		264 Bourgogne terre						75
		265 Bourgogne terre						76
		266 Bourgogne terre						77
		267 Bourgogne terre						78
		268 Bourgogne terre						79
		269 Bourgogne terre						80
		270 Bourgogne terre						81
		271 Bourgogne terre						82
		272 Bourgogne terre						83
		273 Bourgogne terre						84
		274 Bourgogne terre						85
		275 Bourgogne terre						86
		276 Bourgogne terre						87
		277 Bourgogne terre						88
		278 Bourgogne terre						89
		279 Bourgogne terre						90
		280 Bourgogne terre						91
		281 Bourgogne terre						92
		282 Bourgogne terre						93
		283 Bourgogne terre						94
		284 Bourgogne terre						95
		285 Bourgogne terre						96
		286 Bourgogne terre						97
		287 Bourgogne terre						98
		288 Bourgogne terre						99
		289 Bourgogne terre						100

Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1070

En consultant le folio 300, le chercheur a confirmation que la parcelle de terrain, objet de la recherche, a fait l'objet d'un partage : un « p » est en effet inscrit à la suite du numéro cadastral (A1p). Le premier des successeurs d'Augustin Cazabat est donc Jean Lucat Cazabat qui conserve le bien seulement une année avant de le transmettre en 1884.

Pour connaître le nouveau propriétaire, le chercheur doit alors se reporter au folio 223 de la matrice des propriétés foncières.

1. numéro de folio.

NOMS		ANNÉE		INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE				REVENU				REVENU		
propriétaires et usufructuaires		Entrée	Sortie	de la section	du numéro du plan	DES CANTONS ou lieux dits	DE LA NATURE de la propriété	PAR PARCELLE				TOTAL				Titre de folio	Folio de folio
								hect.	ares	cent.	hect.	ares	cent.	franco.	cent.	franco.	cent.
Cazabat Jean Lucat		1873	1881	C	129	Carroque	herb.	33	60	45	60	3	1	39	139	110	223
Augustin		1882	1884	A	1	Carroque	herb.	30	60	2	21	20	2	5	24	110	223
Loubet Antoine		1885				Carroque	herb.	34	35	7	26	32	1	2	2	110	367
Cazabat Jean Lucat (1881)		1881				Carroque	herb.	29	30	7	47	2	3	1	59	110	261
		1881				Carroque	herb.									110	267
						Carroque	herb.									110	273

2. Nom du propriétaire.

3. numéro de parcelle. Il faut noter le « p » à la suite du numéro.

4. Dates d'entrée et de la nouvelle mutation.

5. Renvoi vers les folios dédiés au propriétaire précédent et au propriétaire suivant.

Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1070

En se référant au folio 223, le chercheur apprend qu'en 1884, Antoine Loubet, tisserand à Barbazan-Dessus devient le nouveau propriétaire de la parcelle A1p héritée par Jean Lucat Cazabat.

On peut noter qu'Antoine Loubet devient propriétaire en 1885 d'une autre parcelle A1p, née du partage précédemment évoqué. Cette dernière est acquise du propriétaire dont le compte se situe folio 367. Celui reste le dernier propriétaire de ces deux parcelles référencées dans cette matrice. Il faut maintenant se référer au compte d'Antoine Loubet inscrit dans la matrice noire des propriétés non bâties instaurée en 1911 pour définir la suite de la généalogie de ces parties de la parcelle A 1.

1. numéro de folio.

NOMS		ANNÉE		INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE				REVENU				REVENU		
propriétaires et usufructuaires		Entrée	Sortie	de la section	du numéro du plan	DES CANTONS ou lieux dits	DE LA NATURE de la propriété	PAR PARCELLE				TOTAL				Titre de folio	Folio de folio
								hect.	ares	cent.	hect.	ares	cent.	franco.	cent.	franco.	cent.
Loubet Antoine		1885				Carroque	herb.	30	60	2	21	20	2	5	24	110	223
Loubet Antoine		1885				Carroque	herb.	34	35	7	26	32	1	2	2	110	367
Loubet Antoine		1885				Carroque	herb.	29	30	7	47	2	3	1	59	110	261
Loubet Antoine		1885				Carroque	herb.									110	267
Loubet Antoine		1885				Carroque	herb.									110	273

2. Nom du propriétaire.

3. numéro de parcelle.

4. Date d'entrée. Aucune sortie de bien n'est mentionnée ce qui signifie qu'Antoine Loubet est toujours propriétaire en 1911 au moment de l'instauration des matrices noires.

5. Renvoi vers les folios dédiés au propriétaire précédent.

6. En consultant le compte, on se rend compte qu'Antoine Loubat devient propriétaire d'une autre partie de la parcelle A1 en 1885.

Après avoir traité le cas du premier héritier, le chercheur doit maintenant s'intéresser au folio 366 de la matrice afin de connaître l'identité de la deuxième personne à avoir hérité d'une parcelle A 1.

Les informations contenues sur ce folio apprennent qu'Etienne Cazabat hérite d'une partie de la parcelle A 1 et qu'il en reste propriétaire lors de l'instauration des matrices noires en 1911. Il faut donc se reporter à la matrice suivante pour poursuivre la recherche concernant ce propriétaire.

FOLIO 366 42		1. numéro de folio.		4. Date d'entrée. Aucune sortie de bien n'est mentionnée ce qui signifie qu'Antoine Loubet est toujours propriétaire en 1911 au moment de l'instauration des matrices noires.	
NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURS des propriétaires et usufruitiers.	ANNÉE de LA MUTATION. Entrée. Sortie.	INDICATION		DE LA NATURE de la propriété.	
		de la section	du numéro du plan.	DES CARTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.
Cazabat Etienne Montaudou	1893	A	1	Barbazan	terre
	"	"	1 ^{er}	"	"
	1901	B	36	Barbazan	terre
"	"	"	37	"	"

2. Nom du propriétaire.

3. numéro de parcelle.

Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1070

Le chercheur peut maintenant s'intéresser au troisième héritier dont le compte est porté au folio 367 de la matrice des propriétés foncières.

Thérèse Cazabat fait partie des successeurs d'Augustin Cazabat. Toutefois, comme l'indiquent les informations contenues dans la case, elle cède dès 1885, sa partie de terrain à l'individu dont le compte se trouve inscrit folio 223 de la même matrice c'est-à-dire à Antoine Loubet, propriétaire qui a déjà acquis la partie de parcelle de Jean Lucat Cazabat en 1884.

FOLIO 367 40		1. numéro de folio.		5. Renvoi vers le folio dédié au propriétaire suivant.								
NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURS des propriétaires et usufruitiers.	ANNÉE de LA MUTATION. Entrée. Sortie.	INDICATION		CONTENANCE IMPOSABLE		REVENU		RENOI DES MUTATIONS.				
		de la section	du numéro du plan.	DES CARTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	PAR PARCELLE.	TOTALE.	CLASSE.	PAR PARCELLE.	TOTAL.	Tiré du folio	Porté au folio
Cazabat Augustin Montaudou	1885	A	1	Barbazan	terre	23 25	47 40	2	3 12	6 54	110	323
	"	"	1 ^{er}	"	"	14 25	39 83	2	1 24	3 11	110	323
Cazabat Bertrand	"	B	37	Barbazan	terre	39 32		3	2 15			

2. Nom du propriétaire.

3. numéro de parcelle.

4. Date d'entrée et de la nouvelle mutation.

5. Renvoi vers le folio dédié au propriétaire suivant.

Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1070

Enfin, le dernier héritier est mentionné au folio 377 de la matrice des propriétés foncières. La consultation du compte de Charles Parade permet de savoir que ce dernier a conservé la parcelle de terrain jusqu'en 1908, date à laquelle il la cède au titulaire du compte inscrit au folio 428 de la même matrice. Le chercheur doit donc se reporter à cette nouvelle page.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURE	ANNÉE de LA MUTATION.		INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE			REVENU			REVENI DES MUTATIONS.		
	Sortie	de la section	du numéro du plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	PAR PARCELLE.			CLASSE.	PAR PARCELLE.		Tiré du folio	Porté au folio		
						hect.	ares.	cent.		francs.	cent.				
<i>Prade Charles Charles</i>	1883	1908	A	1	bourquets terre	37	60		47	40	2	5 04	7 69	110	428
<i>Agnes à Barbazan</i>	1883			2	terre	07	30		70	14	1-2	72	8 97	110	330
	1912	08		27	gros terrain bois à baillies	25	84							110	431
				28	à baillies	06	60							110	477

2. Nom du propriétaire.

4. Dates d'entrée et de la nouvelle mutation.

5. Renvoi vers le folio dédié au propriétaire suivant.

La consultation du folio 428 indique que le dernier propriétaire connu par le biais de cette matrice, est Pascal Loubet. Ce dernier est encore propriétaire de la parcelle au moment de l'instauration des nouvelles matrices dites noires en 1911. Pour connaître l'évolution de cette partie de la parcelle A 1, il faut donc se référer au compte de Pascal Loubet dans la matrice noire des propriétés non bâties...

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURE des propriétaires et usufruitiers.	ANNÉE de LA MUTATION.		INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE			REVENU			REVENI DES MUTATIONS.		
	Entrée	Sortie	de la section	du numéro du plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	PAR PARCELLE.			CLASSE.	PAR PARCELLE.		Tiré du folio	Porté au folio	
							hect.	ares.	cent.		francs.	cent.			
<i>Père Antoine Loubet</i>	1893		C	73	Le Raye terre										
<i>M. Loubet Pascal</i>	1908		A	1	Hourquet	37	60	1 05	60	2		5 04	17 21	377	
<i>M. Carbazon Dessus (1897)</i>															

2. Nom du propriétaire.

3. numéro de parcelle.

4. Date d'entrée. Aucune sortie de bien n'est mentionnée ce qui signifie qu'Antoine Loubet est toujours propriétaire en 1911 au moment de l'instauration des matrices noires.

Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1070

Cette matrice a donc indiqué au chercheur que la parcelle A 1 a fait l'objet d'un partage entre quatre héritiers. Pour deux d'entre eux, les parcelles ont été vendues à un même individu si bien qu'au moment où le lecteur doit effectuer ses recherches dans la matrice noire des propriétés non bâties, il doit s'intéresser au compte de trois individus :

- Etienne Cazabat ;
- Antoine Loubet ;
- Pascal Loubet.

4. Consulter la matrice noire des propriétés non bâties

Le chercheur doit maintenant consulter la matrice des propriétés non bâties dite noire établie à partir de 1911 (cote : 3 P 1072).

C	
Leanovic Louis	31
Leber Jean	32
Lunderville Jean Marie	33
Laumont Jean Baptiste	34
Laumont Mathieu	35
Laumont Simon	36
Laurent Jean Marie	37
Laurent Jean Marie	38
Laurent Philippe	39
Cazabat Etienne	40
Cazabat Etienne	41
Cazabat Etienne	42
Cazabat Jean Casimir	43

Dans un premier temps, il doit s'intéresser au cas d'Etienne Cazabat. Pour trouver le numéro de compte de ce dernier, il doit se reporter à la table alphabétique des propriétaires placée en début de registre. La table indique ainsi que son compte est inscrit au folio 42.

1. Nom et prénom du propriétaire recherché.

2. Une fois le nom trouvé, le chercheur peut identifier le numéro de folio sur lequel se trouve le compte du propriétaire.

Matrice noire des propriétés non bâties de Barbazan-Dessus

ADHP, 3 P 1072

Etienne Cazabat reste propriétaire de la parcelle jusqu'en 1920, date à laquelle le terrain passe aux mains du titulaire du compte inscrit au folio 210.

MUTATIONS.				DÉSIGNATION DES PARCELLES.				ÉVALUATION PRIMITIVE.			PREMIÈRE RÉVISION.			DEUXIÈME RÉVISION.		
NATURE	SUBITE	ANNÉE	FOLIO	LIBÉ. DIT.	CONTÉ. NANCE.	NATURE DE CULTURE ou de propriété.	CLASSE.	REVENU.	NATURE DE CULTURE ou de propriété.	CLASSE.	REVENU.	NATURE DE CULTURE ou de propriété.	CLASSE.	REVENU.		
		1920	210	A 11 Honouquet	37 60	Couche	3	6 02								
		38	210	B 27 font. de bon	30 60	bois	11	3 32								

1. numéro de folio.

2. Nom du propriétaire.

4. Date de la nouvelle mutation et renvoi vers le compte du propriétaire suivant.

Fort des renseignements contenus dans le compte d'Etienne Cazabat, le chercheur consulte le compte du folio 210 de la même matrice. Celui-ci concerne Pascal Loubat qui, comme indiqué dans la matrice précédente, est déjà propriétaire d'une partie de la parcelle A 1 après l'avoir acquise auprès de Charles Parade. On semble donc tendre vers un regroupement des différentes parties qui constituent la parcelle A 1.

Cette information permet d'autre part, de connaître le folio du compte de Pascal Loubet sans avoir à consulter la table alphabétique des propriétaires.

1. numéro de folio.

Folio 210

2. Nom du propriétaire.

M. Loubet Pascal à Barbazan Dessus

4. Date de la nouvelle mutation et renvoi vers le compte du propriétaire suivant.

19... M.

3. numéro de parcelle.

ENTRÉE		SORTIE		NATURE	REVENU	EVALUATION PRIMITIVE		PREMIERE REVISION		DEUXIEME REVISION	
ANNEE	TIEN DE	ANNEE	TIEN DE			NATURE	REVENU	NATURE	REVENU	NATURE	REVENU
1	1922	323	323	Terre	3	1.00					
2	1922	323	323	Terre	3	1.00					
3				Terre	11	1.00					
4				Terre	2.3	12.96					
5	1922	323	323	Terre	3	1.00					
6	1922	323	323	Terre	11	1.00					

Matrice noire des propriétés non bâties de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1072

Comme déjà vu, Pascal Loubet dispose déjà d'une parcelle qu'il a fait « scindé » en deux pour des raisons fiscales : en qualifiant une partie de sa parcelle de terre (et non de pré), il paie moins d'impôts fonciers. Mais on remarque que la surface de ces deux terrains correspond bien à la superficie du terrain indiquée sur le compte d'Etienne Cazabat (37 a 60 ca). Toutefois, en 1922, il les cède au titulaire du compte 323. Il faut donc que le chercheur se reporte à ce dernier compte...

En réalité, ce renvoi contient une erreur. En effet, ce n'est pas le compte 323 mais le compte 322 vers lequel le renvoi aurait du dirigé le lecteur. En effet, aucune mention de parcelles A1p n'y est recensée. Cette erreur sera d'ailleurs confirmée par la consultation du compte d'Antoine Loubet.

NOMS ET PRENOMS DES PROPRIETAIRES	FOLIOS
Loubet Antoine	309
Loubet Pascal	310
Cazabat Etienne	323

Dans un second temps, le chercheur doit s'intéresser au cas d'Antoine Loubet. Pour trouver le numéro de compte de ce dernier, il doit se reporter à la table alphabétique des propriétaires placée en début de registre. La table indique ainsi que son compte est inscrit au folio 209. On peut noter au passage les références concernant Pascal Loubet inscrit au folio 210 comme déjà signalé lors de la recherche effectuée sur le compte d'Etienne Cazabat.

Matrice noire des propriétés non bâties de Barbazan-Dessus

ADHP, 3 P 1072

La consultation du compte d'Antoine Loubet permet de constater que celui-ci cède son terrain en 1922 au titulaire du compte 322.

1. numéro de folio.

2. Nom du propriétaire.

4. Date de la nouvelle mutation et renvoi vers le compte du propriétaire suivant.

3. numéro de parcelle.

Matrice noire des propriétés non bâties de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1072

En se reportant au compte 322 de la matrice noire des propriétés non bâties, le chercheur constate que Dominique Baylac a acquis les quatre parties de la parcelle A 1. Celle-ci n'appartient donc plus qu'à un seul et unique propriétaire.

1. numéro de folio.

2. Nom du propriétaire.

3. numéro de parcelle.

4. Date d'entrée. Aucune sortie de bien n'est mentionnée ce qui signifie qu'Antoine Loubet est toujours propriétaire en 1911 au moment de l'instauration des matrices noires.

Matrice noire des propriétés non bâties de Barbazan-Dessus
ADHP, 3 P 1072

Dominique Baylac conserve d'ailleurs ces parcelles au moment de la rénovation cadastrale puisqu'aucune nouvelle mutation n'est indiquée dans son compte. Il faut maintenant que le chercheur se réfère à la matrice grise instaurée lors des opérations de rénovation. Pour cela, il dispose déjà du nouveau numéro attribué à la parcelle A 1 lors de la rénovation (A 3).

Comme certains de ces prédécesseurs, Dominique Baylac joue d'ailleurs sur la valeur foncière de sa parcelle en y distinguant des terrains de différentes natures afin de diminuer le poids de l'imposition fiscale.

5. Consulter la matrice grise du cadastre la rénovation

Le chercheur doit maintenant consulter la matrice dite grise établie lors de la rénovation du cadastre.

Pour trouver le compte de Dominique Baylac, il doit consulter la table insérée dans le premier volume de la matrice (cote : 1309 W 123). Outre le numéro de compte (11), le lecteur remarque que le nom recherché est barré : cela signifie que le compte est clos et qu'il a été reporté en fin de matrice, donc dans le deuxième volume conservé sous la cote 1309 W 124.

TABLE DES COMPTES DE LA MATRICE				MUTATIONS	
N° de compte	Nom et prénom du propriétaire	N° de parcelle	N° de compte	N° de parcelle	N° de compte
1	Dominique Baylac	A 1	11	A 3	11
2	Dominique Baylac	A 2	11	A 4	11
3	Dominique Baylac	A 3	11	A 5	11
4	Dominique Baylac	A 4	11	A 6	11
5	Dominique Baylac	A 5	11	A 7	11
6	Dominique Baylac	A 6	11	A 8	11
7	Dominique Baylac	A 7	11	A 9	11
8	Dominique Baylac	A 8	11	A 10	11
9	Dominique Baylac	A 9	11	A 11	11
10	Dominique Baylac	A 10	11	A 12	11
11	Dominique Baylac	A 11	11	A 13	11

1. Nom et prénom du propriétaire recherché.

2. Une fois le nom trouvé, le chercheur peut identifier le numéro de compte du propriétaire.

Matrice grise de Barbazan-Dessus
ADHP, 1309 W 123

En consultant le compte de Dominique Baylac, le lecteur constate que ce dernier est bien le propriétaire de la parcelle A 3 anciennement numérotée A 1. Il remarque également que celle-ci fait l'objet d'une mutation en 1961 au profit du titulaire du compte n°282 à l'instar de nombreuses autres parcelles d'ailleurs ce qui laisse supposer à une succession.

ENTRÉE		SORTIE		TOTALS		TOTALS	
AN	NO	AN	NO	AN	NO	AN	NO
1961	11	1961	11	1961	11	1961	11
1962	11	1962	11	1962	11	1962	11
1963	11	1963	11	1963	11	1963	11
1964	11	1964	11	1964	11	1964	11
1965	11	1965	11	1965	11	1965	11
1966	11	1966	11	1966	11	1966	11
1967	11	1967	11	1967	11	1967	11
1968	11	1968	11	1968	11	1968	11
1969	11	1969	11	1969	11	1969	11
1970	11	1970	11	1970	11	1970	11

2. Nom du propriétaire.

1. numéro de compte.

3. numéro de parcelle.

PROPRIÉTÉS NON BATIES.

MUTATIONS		DÉSIGNATION DES PARCELLES	
AN	NO	AN	NO
1961	11	1961	11
1962	11	1962	11
1963	11	1963	11
1964	11	1964	11
1965	11	1965	11
1966	11	1966	11
1967	11	1967	11
1968	11	1968	11
1969	11	1969	11
1970	11	1970	11

4. Date de la nouvelle mutation et renvoi vers le compte du propriétaire suivant.

Matrice grise de Barbazan-Dessus
ADHP, 1309 W 124

A l'image du compte de Dominique Baylac, le compte n°282 est soit clos, soit encore actif. Ce statut détermine son emplacement dans les registres de la matrice grise. Comme déjà indiqué, si le compte est actif, il se trouvera au début de la matrice. En revanche, si le compte est clos, il se situera, comme celui de Dominique Baylac, à la fin de la matrice. Pour être sûr du statut du compte, le mieux est de se reporter à la table. Par ce biais, le lecteur se rend compte que le compte n°282 est clos : il faut donc se reporter au second registre de la matrice (cote : 1309 W 124).

Le compte n° 282 est dédié à la veuve de Dominique Baylac, Marie-Thérèse née Rousse. Comme supposé, la transmission des propriétés a bien été effectuée dans le cadre d'une succession.

La nouvelle propriétaire garde ses biens jusqu'en 1967, date à laquelle les biens sont transmis au titulaire du compte 338.

1. numéro de compte.

AN	REVENU NET (1)	REVENU BRUT (2)	CHIFFRE BATAIÉS		REVENU TOTAL (3+4)
			REVENU NET	REVENU BRUT	
1961	118,00	118,00			118,00
1962	118,00	118,00			118,00
1963	118,00	118,00			118,00
1964	118,00	118,00			118,00
1965	118,00	118,00			118,00
1966	118,00	118,00			118,00
1967	118,00	118,00			118,00

19 61 *#17* Pour *Baylac Marie Thérèse, veuve de*

Baylac Dominique au lieu de

Baylac Dominique au lieu de

Compte: *338*

né le

né le

né le

PROPRIÉTÉS BATIÉS.

Matrice grise de Barbazan-Dessus
 ADHP, 1309 W 124

Comme déjà indiqué, le lecteur doit vérifier si le compte n° 338 est actif ou clos. Après vérification, celui-ci est encore actif : le chercheur le trouvera donc dans le registre conservé sous la cote 1309 W 123.

En se reportant au compte 338, le lecteur prend connaissance des derniers propriétaires disponibles dans la documentation conservée aux Archives départementales. En effet, le compte 338 concerne plusieurs propriétaires : André et Marie Sylvie Baylac ainsi que Clotilde Rousse née Baylac.

L'absence d'une nouvelle date de mutation signifie que ces derniers demeurent propriétaires de la parcelle au-delà de l'utilisation des matrices grises. La recherche aux Archives départementales se termine donc avec cette information.

ANNEE	REVENU NET	REVENU BRUT	COMPTES DE REVENUS	COMPTES RATTACHES		REVENU TOTAL (col. 2+3+4+5+6)
				REVENU NET	REVENU BRUT	
1963	15 52 62	11 11 91				
1964	14 53 50	11 11 95				

Clef 1 Gr. N° de la Clef 2
 K B 1 10 4
 Compte: 328
 1963 Baylac André Jean au long n° le 5.7.1963
 pte Baylac Marie Lydie au long n° le 19.9.1963
 et
 pte Rouss Laurent au Baylac Clotilde Joseph n° le 19.9.1963

2. Nom du propriétaire.

1. numéro de compte.

(1) A retenir lorsque le compte de rattachement n'est pas le présent compte.

PROPRIÉTÉS BÂTIES.

MUTATIONS				DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS				REVENU (Revision 1963)				REVENU (Revision 19...)				REVENU (Revision 19...)			
ENTRÉE		SORTIE		N° PLAN	LIEUDIT	NATURE	M. SONS	USINES			USINES			USINES					
ANNEE	VAL	ANNEE	VAL					BATISSEMENTS	BATISSEMENTS	BATISSEMENTS	BATISSEMENTS	BATISSEMENTS	BATISSEMENTS	BATISSEMENTS	BATISSEMENTS	BATISSEMENTS	BATISSEMENTS	BATISSEMENTS	
1963	283			Q 55	Village	maison	95												

Dans les matrices grises, le compte d'un propriétaire se divise entre les propriétés bâties et non bâties. En règle générale, une page est dédiée à chacun de ces types de biens.

Matrice grise de Barbazan-Dessus
ADHP, 1309 W 123

MUTATIONS															DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS					REVISION 1963		
ENTRÉE				SORTIE				SECTION	N° PLAN	LIEUDIT	CONTENANCE	NATURE	CLASSE	REVENU	NATURE	DE PH						
ANNEE	VAL	ANNEE	VAL	ANNEE	VAL	ANNEE	VAL										ANNEE	VAL	ANNEE	VAL	ANNEE	VAL
1963	282						C 63	L'Arrêt	4 80	lande	2	0 31										
id	282						C 63	id	80 80	pre	3	17 45										
id	282						C 64	id	12 00	pre	2	18 91										
id	282						C 65	id		terre	3	5 80										
id	282						C 253	Carpagne	31 75	terre	2	10 16										
id	282						C 254	id	11 95	pre	3	2 58										
id	282						C 255	id														
id	282						C 256	id														
id	282	1963	338				C 257	id														
id	282						C 264	id	20 80	terre a pres	2	1 00										
id	282						A 1	fourquis	1 12 40	terre	3	22 48										
id	282						A 2	id	11 50	lande	2	0 14										
id	282						A 3	id	26 50	pre	3	5 82										

3. numéro de parcelle.

4. Date d'entrée. Aucune sortie de bien n'est mentionnée. La recherche aux Archives départementales cesse donc ici.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES

Archives départementales des Hautes-Pyrénées
5, rue des Ursulines
BP 1343
65013 Tarbes cedex
Standard : 05.62.56.76.22
Courriel : archives@ha-py.fr
Site internet : www.archivesenligne65.fr

Ouvert du lundi au mercredi de 13h30 à 17h30 et du jeudi au vendredi de 9h00 à 17h30

